



ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU FP-SADC SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, L'AVANCEMENT DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

**THÈME: SOINS NON RÉMUNÉRÉS ET TRAVAIL DOMESTIQUE: POURQUOI
LE PARLEMENT DEVRAIT-IL S'EN OCCUPER?**

DATE: MERCREDI 14 AVRIL 2021

HEURE: 9 h 30 à 12 h 30 ET 14 h 30 à 16 h

LIEU: VIRTUEL

ORDRE DU JOUR

1. Pouvoirs des délégués et excuses.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mot de bienvenue du président.
4. Procès-verbal de la réunion de la Commission permanente du FP-SADC sur l'égalité des sexes, l'avancement des femmes et le développement des jeunes, tenues virtuellement le mercredi 28 octobre 2020, avant la 48 e session de l'Assemblée plénière.
5. Questions découlant du Procès-verbal de la réunion de la Commission permanente du FP-SADC sur l'égalité des sexes, l'avancement des femmes et le développement des jeunes, tenue virtuellement le mercredi 28 octobre 2020, avant la 48e session de l'Assemblée plénière.
6. Examen de la note conceptuelle relative au thème proposé pour la 48e session de l'Assemblée plénière.
7. Divers

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ QUESTIONS À EXAMINER

1.0 Adoption de l'ordre du jour

- 1.1 Les membres sont invités à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour présenté par le Secrétariat.

2.0 Questions découlant du Procès-verbal de la réunion de la Commission permanente du FP-SADC sur l'égalité des sexes, l'avancement des femmes et le développement des jeunes, tenue virtuellement le mercredi 28 octobre 2020, avant la 48e session de l'Assemblée plénière.

- 2.1 La Commission est priée de se rappeler qu'à sa réunion du 28 octobre 2020, en prévision de la 48e session de l'Assemblée plénière, la Commission a proposé de recommander une solide collaboration avec les institutions traditionnelles parce que lorsque des lois concernant le mariage d'enfants ou la surveillance de l'âge du consentement, de l'éducation ou du réalignement ou de la détermination de la peine sont adoptées, le principal enjeu était souvent la tradition.
- 2.2 La Commission a également recommandé d'accroître la sensibilisation du public à la prévalence, aux facteurs et aux conséquences du mariage des enfants, et a demandé que le gouvernement fasse preuve d'un plus grand leadership et investisse davantage dans sa prévention et son atténuation.
- 2.3 De plus, la Commission a proposé de recommander qu'un plan complet de réouverture des écoles après la COVID-19 soit mis en place. Il était nécessaire d'adopter une approche multisectorielle, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation, pour élaborer et communiquer des échéanciers bien définis afin de rouvrir les écoles avec des points de repère et des normes clairs.

3.0 Examen de la note conceptuelle relative au thème proposé

- 3.1 La Commission est priée d'examiner et d'approuver le thème proposé, à savoir "les soins non rémunérés et le travail domestique: pourquoi le Parlement devrait-il s'en préoccuper?"

Qu'ONU Femmes et Oxfam International soient invitées à donner des présentations d'experts sur le thème à l'étude.